

Le verdict du mois précédent : L'affaire des rodéos urbains

Résumé de l'affaire : En 2007, Nathalie Lafon s'installe dans une jolie maison du quartier Verduron, au nord de Marseille. Las, à partir de 2012, venue des États-Unis, la mode du rodéo urbain débarque en France. Désormais, tous les week-ends, des jeunes motards roulent sans freins sur des engins trafiqués pour pétarader le plus possible. Avec le temps, le phénomène s'amplifie. M^{me} Lafon sollicite l'aide de la police et des autorités, jusqu'au sommet de l'État, en vain. Se sentant abandonnée, elle décide de constituer un dossier qui s'épaissit à mesure que les médias relaient son action. En 2017, elle assigne le maire et le préfet des Bouches-du-Rhône devant le tribunal administratif pour faire cesser les rodéos et pour la dédommager des préjudices subis.

Verdict : Pour le tribunal administratif, les rodéos urbains ne constituent pas des troubles de voisinage, mais bien des troubles à la tranquillité publique. Ceux-ci relèvent de la compétence de l'État, et donc seule la préfecture de police est responsable.

Face au dossier étayé de M^{me} Lafon, celui de la préfecture, qui n'a jamais



donné suite à ses réclamations, paraît léger. Le 3 août 2020, le tribunal considère que l'administration n'a pas pris les mesures appropriées pour assurer la tranquillité publique et a commis une faute qui engage la responsabilité de l'État, qui est condamné à verser à la plaignante 10 000 € de dommages et intérêts. « C'est une somme très élevée par rapport aux montants accordés par les tribunaux administratifs », estime l'avocate de M^{me} Lafon, M^e Béatrice Tixier-Favre, qui rappelle que seule la fin des rodéos pourrait satisfaire sa cliente.

L'État fait appel, mais le jugement est confirmé en décembre 2021. Début 2022, sous la pression médiatique et celle du ministre de l'Intérieur, la préfecture met les gros moyens. Survol en hélicoptère, arrestations, confiscation de véhicules : les rodéos urbains diminuent nettement. « Preuve que quand l'État veut, il peut », constate M^{me} Lafon.

Un an après, elle n'entend plus les hélicoptères de surveillance, voit moins de policiers sur le terrain. Les rodéos reviennent parfois. « Je ne supporterai pas une seconde vague », prévient Nathalie Lafon. ♦

Sélection

MARS 2023
READER'S DIGEST



LE GRAND RÉCIT
**À Bordeaux, le diplomate
qui a dit "non" aux nazis**
PAGE 114

Votre régime antimigraine
PAGE 102

LES BIENFAITS INOUIS DES ANIMAUX DE COMPAGNIE



**Votre voiture
va-t-elle bientôt
vous conduire ?**
PAGE 54

**Rencontre
avec le pape
François**
PAGE 68



ET SI VOUS TESTIEZ LA MARCHÉ NORDIQUE?... 12
UNE SECONDE CHANCE DANS LA VIE..... 76
PLONGÉE SOUS LA GLACE EN ARCTIQUE 96
MOTS D'ENFANTS, RIRE & JEUX 21, 29 & 130



4,80 €